

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322665-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 25 janvier 2024

Publié le 25 janvier 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 JANVIER 2024
SEANCE DU 22 JANVIER 2024**

Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Benjamin CAILLIET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Sylvie CLERC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) : Nicolas SIEGLER.

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2024

Vu le rapport DFCG/2024/10

Vu l'avis en date du 15 janvier 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration

DONNE ACTE:

- à l'unanimité au Président du Département du Nord de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024 joint en annexe et de la tenue du débat.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 14.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames ROUSSELLE et VAN CAUWENBERGE (porteuse du pouvoir de Monsieur SEGUIN), ainsi que par Messieurs BAUDOUX, DELANNOY (porteur du pouvoir de Madame BRIDOUX), DIEUSAERT, LEBLANC, LEPRETRE et PLOUY (porteur du pouvoir de Madame DELRUE).

Monsieur VERFAILLIE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur SIEGLER (sorti momentanément).

Monsieur BAUDOUX avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Mesdames CIETERS et MARTIN (porteuses respectivement des pouvoirs de Monsieur WAYMEL et Madame FAHEM), présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Introduction

L'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'article D.3312-12 du même code prévoit les délais et le cadre dans lesquels s'inscrit la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) : « Préalablement à l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Ainsi, le ROB permet de débattre des orientations budgétaires de la Collectivité et d'informer les élus sur sa situation.

L'instabilité actuelle du contexte économique, social et environnemental ainsi que les décisions étatiques impactent le budget du Département. Malgré ces éléments, le Département maintient son offre en matière de politiques publiques, tout en maîtrisant sa dette. Les efforts de gestion menés depuis quelques années, le recentrage sur les politiques de proximité, de solidarité et de cohésion pour accompagner les Nordistes ont porté leurs fruits et ont garanti la santé financière de la Collectivité.

Toutefois le vieillissement de la population, les difficultés croissantes dans le domaine de l'enfance, l'accroissement des attentes des citoyens et l'émergence de nouvelles fragilités, auxquels le Département fait face, le contraignent à des choix stratégiques pour garantir sa stabilité financière.

Il convient de rappeler que les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil départemental quant aux orientations budgétaires des années à venir et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du BP. Les données présentées sont celles du budget principal du Département et n'intègrent pas les écritures d'ordre.

TABLES DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| I. DES EQUILIBRES MAINTENUS MALGRE UN CONTEXTE TOUJOURS INCERTAIN | 3 |
| A. Un contexte économique et des décisions nationales mêlant incertitudes et contraintes | 3 |
| 1. Des recettes de fonctionnement impactées par la réforme fiscale et la chute des DMTO | 3 |
| 2. Un contexte social et économique qui grève le budget du Département | 4 |
| a) L'APA et PCH en forte hausse | 4 |
| b) Des contraintes budgétaires toujours plus fortes | 5 |
| B. Une stratégie néanmoins toujours volontariste | 7 |
| 1. Une politique de retour à l'emploi particulièrement efficace | 7 |
| 2. Le renforcement des autres politiques sociales | 8 |
| a) Enfance | 8 |
| b) L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap | 9 |
| 3. Des équilibres consolidés | 9 |
| 4. Le maintien d'un niveau élevé d'investissement (2015-2023) | 10 |
| II. DES RESSOURCES CONTRAINTES QUI N'EMPECHENT PAS LE DEPARTEMENT DE POURSUIVRE SON ACTION ENVERS LES PLUS FRAGILES | 11 |
| A. Des recettes de fonctionnement en hausse mais dont la dynamique échappe au Département | 11 |
| 1. La fiscalité | 11 |
| 2. Dotations et fonds de péréquation | 12 |
| 3. Les recettes sociales | 13 |
| 4. Mécanisme d'auto-assurance | 14 |
| 5. Mobilisation du fonds de sauvegarde | 14 |
| 6. Les autres recettes de fonctionnement | 14 |
| B. Une action au service des Nordistes les plus fragiles dans un contexte de dépenses de fonctionnement inflationnistes | 15 |
| 1. Des contraintes économiques et des décisions nationales touchant toutes les politiques publiques | 15 |
| 2. Solidarité humaine | 16 |
| a) L'enfance | 16 |
| b) L'autonomie | 16 |
| c) Insertion et RSA | 18 |
| d) Offres de soins : Maisons Nord Santé | 18 |
| e) Collèges : fluides / dotations et forfaits | 19 |
| 3. Solidarités territoriales | 19 |
| a) Rationaliser les dépenses pour soutenir les secteurs les plus en besoin | 20 |
| b) Des actions marquantes dans les Territoires | 21 |
| c) Le développement durable : une politique centrale et transversale | 21 |
| 4. Finances et moyens généraux de l'administration : focus sur la masse salariale | 23 |
| C. Une volonté de maintenir un niveau d'investissement élevé | 27 |
| 1. Le financement de l'investissement | 27 |
| a) Evolution des épargnes | 27 |
| b) Les recettes propres d'investissement | 27 |
| 2. Une dette saine permettant un recours à l'emprunt accru | 28 |
| 3. Un investissement soutenu | 28 |

I. DES EQUILIBRES MAINTENUS MALGRE UN CONTEXTE TOUJOURS INCERTAIN

Souhaitant maintenir ses équilibres budgétaires pour les années à venir sans freiner sa politique volontariste à destination des citoyens, le Département du Nord doit s'adapter à un contexte législatif, économique et social mouvant.

A. Un contexte économique et des décisions nationales mêlant incertitudes et contraintes

Face à un contexte économique incertain et à des décisions nationales qui s'imposent aux Départements, les ressources du Département du Nord se limitent à des recettes volatiles, peu évolutives ou dépendantes de la conjoncture économique.

De surcroît, le Département du Nord subit une hausse de ses dépenses sociales (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH)), de ses dépenses énergétiques et des revalorisations décidées par l'État (Revenu de Solidarité Active (RSA), Ségur de la Santé, etc.).

1. Des recettes de fonctionnement impactées par la réforme fiscale et la chute des DMTO

Pour rappel, la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) a été transférée aux Communes, en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), retirant au Département sa dernière recette avec pouvoir de taux, le privant de toute autonomie fiscale. En 2020, cette part départementale de la TFPB représentait 478 M€ soit 16% du total des ressources de fonctionnement.

A sa place, l'État a transféré aux Départements une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). En conséquence, la part de fiscalité directe locale dans le budget diminue au profit d'un transfert de fiscalité indirecte, par nature plus volatile. Les premières ressources du Département sont donc désormais dépendantes de la conjoncture économique (Fraction de TVA, Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA), Taxe de Consommation des Produits Energétiques (TICPE), Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)) et tributaires de dotations en baisse de l'Etat.

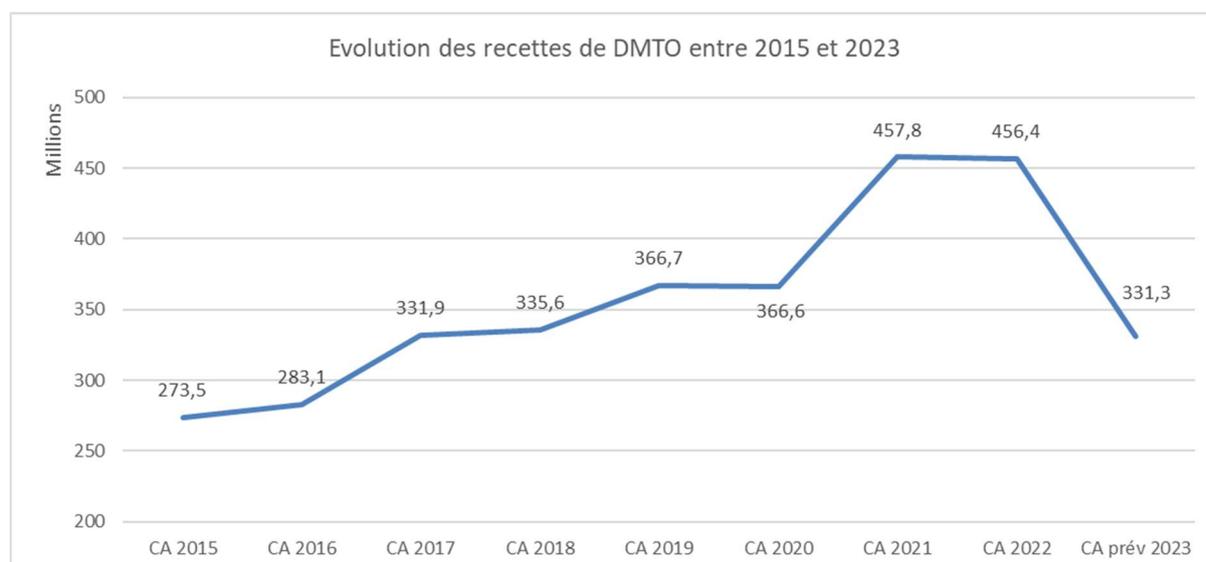
En effet, après une hausse continue des DMTO depuis 2015, les prévisions de recettes sont très pessimistes sur l'année 2023, on estime le montant à 331,3 M€. Les dernières données disponibles montrent un recul des DMTO par rapport à 2022 (dont le montant était de 456,4 M€) plus important dans le Nord (- 27,4% soit une baisse 125,1 M€) que la moyenne nationale (- 22,4%). Ces recettes, indispensables pour le Département du Nord dépendent des fluctuations du marché de l'immobilier. Le recul de ce dernier s'explique à la fois par une baisse du volume de transactions (- 18% pour le Nord en 2023 selon la Gazette des Communes) et par une baisse des prix estimée à 2% sur l'ensemble du territoire, davantage marquée dans les grandes agglomérations.

Ce recul s'explique par deux phénomènes : l'effet volume et l'effet prix. D'une part, les transactions sont estimées à la baisse d'environ 18% pour le Nord en 2023 (source : La Gazette des Communes). D'autre part, les prix baisseraient de 2% sur l'ensemble du territoire avec une baisse plus marquée

dans les grandes agglomérations. La baisse des prix s'impose aux propriétaires qui rencontrent des difficultés à vendre dans un contexte de hausse des taux et de limitation de l'accès aux crédits.

Cependant, afin d'éviter un ralentissement économique voire une entrée en récession des économies développées et compte tenu du ralentissement de l'inflation, les banques centrales assouplissent leur politique monétaire.

La baisse des taux directeurs, à un niveau élevé aujourd'hui (5,5% pour la FEDeral Reserve System (FED) et 4,5% pour la Banque Centrale Européenne (BCE)), pourrait ralentir voire stopper la baisse des prix de l'immobilier. A moyen terme, cette situation pourrait être favorable aux recettes départementales.

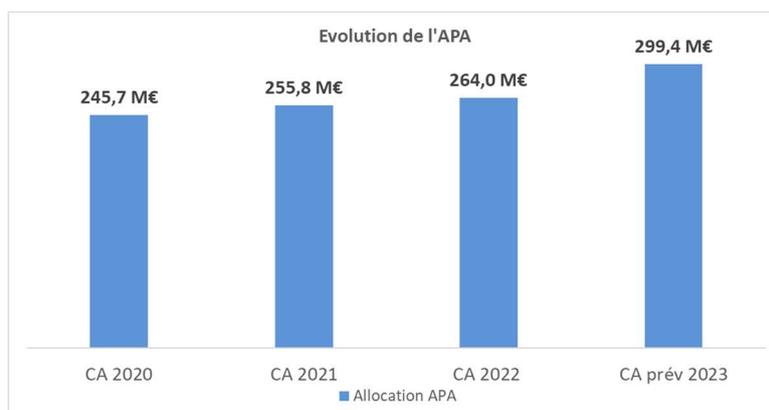


2. Un contexte social et économique qui grève le budget du Département

a) L'APA et PCH en forte hausse

Les coûts de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), versées respectivement aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, s'accroissent et pèsent fortement sur les dépenses de fonctionnement de la Collectivité.

Chaque année depuis 2020 le montant de l'APA augmente. Pour l'année 2023, on estime le montant de l'APA à 299,4 M€ soit une hausse de 13,4 % (soit 35,4 M€) par rapport à l'année 2022 (264 M€). Evaluée en fonction du niveau de dépendance de la personne âgée, cette allocation permet de financer des prestations en faveur du maintien à domicile ou de participer aux frais liés à l'accueil en établissement.



La PCH augmente quant à elle de 19,8 M€ entre 2020 et 2023 où elle atteindrait 131,5 M€ soit une hausse de 17,7 %. Cette prestation est destinée à couvrir les surcoûts liés au handicap pour tous les aspects de la vie quotidienne.

Sur la seule année 2023, ces deux allocations ont impacté le budget de plus de 51 M€ (35,4 M€ pour l'APA et 15,6 M€ pour la PCH). Cette hausse de 13% est à la fois liée à un effet prix mais également à un effet volume.

Parmi les hausses de coût sur ces deux secteurs, on peut noter les différentes revalorisations pour les établissements d'accueil qui sont notamment prises en charge par le Département du Nord (comme par exemple les salaires). Les estimations de hausse font état de 4,2 M€ pour les personnes en situation de handicap et 1,6 M€ pour les personnes âgées au Budget Supplémentaire (BS) 2023.

Concernant l'effet volume, par exemple en 2023, les services d'aide à domicile ont vu leur activité augmenter de 2% pour les personnes en situation de handicap et de 3,5% pour les personnes âgées.

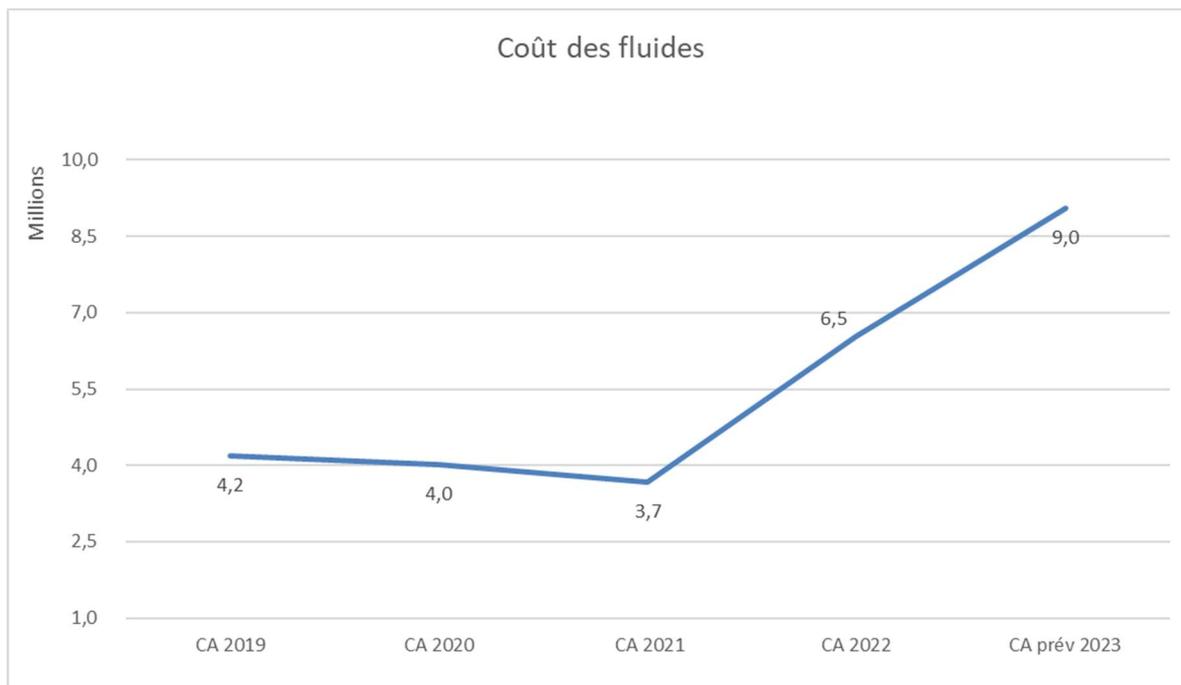
b) Des contraintes budgétaires toujours plus fortes

Les contraintes liées au contexte économique sont toujours plus fortes sur le budget du Département du Nord. Pour l'année 2023 par exemple, ces contraintes sont estimées au minimum à 206 M€. Elles regroupent notamment l'inflation estimée à 55 M€ et des décisions nationales dont l'impact est projeté à 151 M€.

(1) La crise énergétique

Si les impacts de la crise énergétique ont pu largement être constatés en 2022, celle-ci touche encore les finances de l'ensemble des collectivités locales, et, *a fortiori*, celles du Département du Nord en 2023.

La crise énergétique a eu notamment pour conséquence une augmentation sensible du coût des fluides. Entre 2021 et 2023, les dépenses directes de fluides du Département, ont plus que doublé en passant de 3,7 M€ en 2021 à 9 M€ en 2023.



Le coût indirect des fluides marque une augmentation significative. Il impacte notamment les dotations aux collèges qui intègrent les dépenses de fluides : les dotations aux collèges ont ainsi évolué de + 60% entre 2021 et 2023 (de 48 M€ à 76,3 M€). La volonté du Département a été de ne pas pénaliser les collèges tout en travaillant avec eux sur la sobriété énergétique. La part des dépenses de fluides dans les dotations passe de 66% en 2021 à 80% en 2023.

Le Département a aussi pris en compte les dépenses de fluides en augmentation dans les revalorisations des dotations aux établissements d'action sociale (enfance et autonomie).

(2) Des décisions nationales à impacts importants

Par ailleurs, de nombreuses décisions nationales prises ces dernières années (dont certaines prises au cours de l'année 2023) ont eu des impacts forts dès 2023. Ces impacts sont estimés au minimum à 151 M€.

Le Département du Nord a intégré les décisions des diverses revalorisations salariales dont l'impact est estimé à 96 M€ sur 2023 sans les augmentations incluses dans les dotations aux établissements d'accueil de l'enfance, des personnes âgées et handicapées. Ces revalorisations salariales devront également être financées sur le budget 2024, en grande partie, sans aucune compensation de la part de l'Etat.

En tout premier lieu, le Ségur de la Santé entraîne pour le Département un surcoût prévisionnel de 43,6 M€ pour l'année 2023 contre 30,5 M€ pour l'année 2022.

Les diverses revalorisations du point d'indice ont été estimées pour 2023, tous secteurs confondus, à 29 M€ contre 13 M€ en 2022. Pour rappel, une première augmentation de 3,5% du point d'indice avait eu lieu en juillet 2022 (avec effet année pleine en 2023) et une deuxième de 1,5% en juillet 2023.

Il est particulièrement difficile pour le Département d'anticiper ces mesures. En effet, la dernière augmentation du point d'indice a été annoncée le 12 juin 2023 par le Ministère de la Transformation et de la Fonction publique, confirmée par décret le 29 juin 2023 et applicable dès le 1er juillet 2023.

Les augmentations successives du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) en 2023 (janvier et mai) pèsent à hauteur de 0,5 M€ sur l'ensemble de l'année 2023. Les mesures de revalorisation des grilles de catégories B et C, quant à elles, s'élèvent à 0,2 M€.

Le RSA est revalorisé chaque année au 1^{er} avril. Cependant, pour anticiper la forte inflation, le gouvernement a décidé de revoir à la hausse le montant du RSA de 4% dès juillet 2022 sans compensation pérenne.

Le coût de cette hausse anticipée est estimé au total à 41,2 M€ dont 17,2 M€ pour 2023 (1^{er} trimestre), compensée uniquement par la baisse du nombre d'allocataires (voir : le tableau ci-dessous « évolution du nombre d'allocataires du RSA et le I.B.1 « une politique de l'insertion particulièrement efficace »).

Le Département a aussi vu, une nouvelle fois, en avril 2023, le RSA revalorisé de 1,6%. Toujours sans compensation de l'Etat.

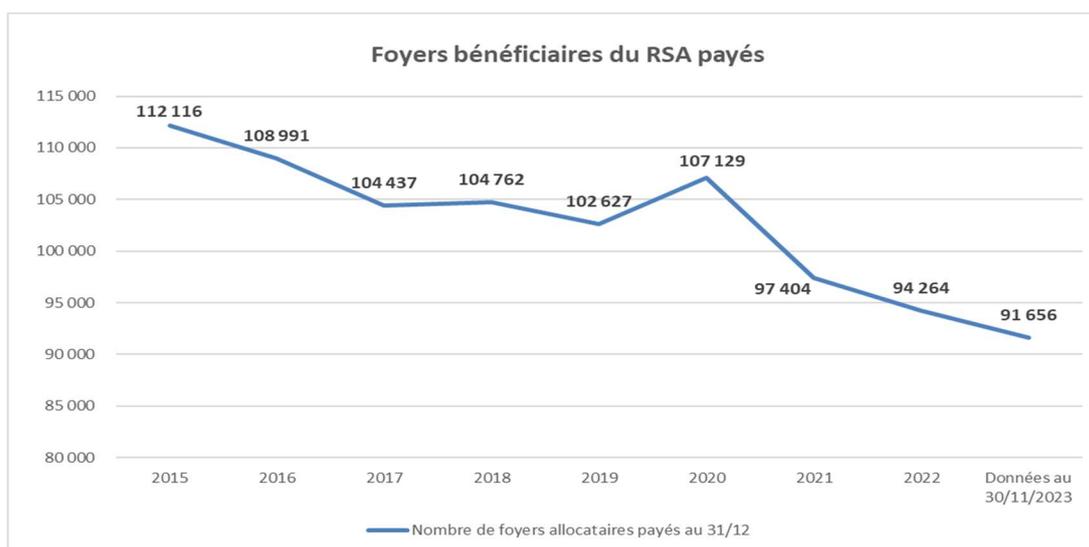
Cependant, en dépit des mesures nationales et du poids des dépenses sociales de plus en plus significatives pour le budget départemental, l'Exécutif maintient ses politiques volontaristes en faveur des plus fragiles tout en maîtrisant sa dette.

B. Une stratégie néanmoins toujours volontariste

Malgré le contexte économique très incertain et les nombreuses décisions nationales contraignantes qui se sont imposées à lui, le Département du Nord a tenu à maintenir et renforcer ses efforts en faveur des Nordistes les plus fragiles. Le choix a ainsi été fait de conserver une politique volontariste dans ses principaux champs de compétence.

1. Une politique de retour à l'emploi particulièrement efficace

La Collectivité a continué ses efforts dans le domaine du retour à l'emploi et en direction des allocataires du RSA, désignée comme une des priorités politiques du mandat. Malgré la hausse du montant de l'allocation, le Département a su contenir le coût du RSA en poursuivant la baisse du nombre d'allocataires en les accompagnant vers l'emploi. Cette baisse s'élève à 3,8% depuis le 31 décembre 2022 (près de 4 000 foyers allocataires en moins au 30 septembre 2023). Comparée aux données du Compte Administratif (CA) 2020, cette diminution dépasse même les 15% (près de 16 200 allocataires en moins).



Cette évolution a permis de réduire de manière considérable les dépenses réalisées entre 2020 (681 M€) et 2022 (621,6 M€) concernant l'allocation RSA soit une baisse de 8,7% et plus globalement sur le secteur de l'insertion (- 8,3%) on passe de 738,1 M€ en 2020 à 676,6 M€ en 2022. Par ailleurs, d'après les dernières données de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des solidarités et des familles, le nombre d'allocataires du RSA a diminué davantage dans le Nord (- 3,38%) qu'en France (- 2,32%) sur la période de septembre 2022 à septembre 2023.

Ces résultats ont notamment été permis par l'action des 7 Maisons Nord Emploi implantées au sein de chacun des territoires afin de renforcer l'accompagnement des allocataires du RSA et agissant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement pour redonner à chacun une perspective d'emploi. 45 coaches emploi supplémentaires, spécialement dédiés à l'insertion des allocataires de 25 à 35 ans, avaient à ce titre été recrutés en 2022.

Le partenariat inédit et efficace développé avec France Travail se poursuit par ailleurs afin de compléter l'action départementale. En effet, la Maison Nord Emploi de Tourcoing fait partie des 18 territoires sélectionnés pour participer à l'expérimentation RSA France Travail. L'objectif, au-delà du retour à l'emploi, est de rendre visible, lisible et efficace l'accompagnement des allocataires par la mise en place d'un guichet unique renforcé sur l'accompagnement à l'emploi et les freins à l'emploi. Cet accompagnement intensif à 360 degrés est assuré par les professionnels de l'emploi et par une équipe médico-sociale (coaches emploi, conseillers Pôle emploi, chargés de relations aux entreprises, partenaires de l'accompagnement, travailleurs sociaux, psychologues, puéricultrices).

D'autre part, la cinquième édition de la semaine « Réussir Sans Attendre » a été organisée du 20 au 24 novembre 2023 en partenariat avec la Région Hauts-de-France. Dans ce cadre, 1 472 actions ciblées ont été mises en place à destination des 8 864 allocataires qui s'y sont présentés. 490 partenaires étaient également présents (dont près de 300 entreprises) afin d'aboutir à un maximum de promesses d'embauche et d'entrées en formation.

Ainsi, grâce aux actions volontaristes du Département du Nord, ce sont plusieurs milliers d'allocataires du RSA qui ont retrouvé un emploi ou une formation.

2. Le renforcement des autres politiques sociales

Le Département a par ailleurs tenu à renforcer son soutien aux plus fragiles dans le cadre de ses autres compétences dans le domaine social, au-delà des dépenses imposées par l'Etat dans ces domaines.

a) Enfance

En sus des différents dispositifs de revalorisation salariale, des augmentations successives du SMIC et des impacts du Ségur de la Santé, la Collectivité a fait le choix de poursuivre ses efforts, dans le champ de l'enfance.

Ainsi, à travers le plan d'action départemental destiné notamment au renforcement des moyens des établissements et de l'accueil familial, 296 places d'accueil supplémentaires ont été créées depuis 2022 pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), soit 92 places en établissements et 204 en accueil familial. 29 postes de travailleurs sociaux supplémentaires ont également été créés afin de renforcer les équipes de professionnels et ainsi garantir des conditions d'accompagnement optimales aux enfants confiés. 134 mesures d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) ont par ailleurs été développées au cours de l'exercice 2022. Enfin, 100 nouvelles mesures d'intervention renforcée à domicile à destination des tout-petits ont été réalisées.

Pour 2023, l'ensemble des mesures représentent plus de 25 M€ supplémentaires en faveur de la protection de l'enfance (établissements sociaux, salaires des assistants familiaux, dispositifs AEMO et Intervention Educative A Domicile (IEAD)), soit 4% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'enfance 2023.

Malgré le renforcement de cette politique, la situation de la protection de l'Enfance dans le Département du Nord reste très difficile.

En effet, concernant la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, le coût pour l'année 2023 est estimé à près de 14 M€, compensés partiellement par l'Etat (environ 4,8 M€).

Cependant les moyens mobilisés sur la politique enfance représentent 588 M€ en 2023 soit une hausse de 59 M€ (+ 11%) par rapport à 2022 (529 M€). Ils restent insuffisants pour faire face aux difficultés rencontrées actuellement dans le domaine de la protection de l'enfance. C'est dans cette optique que, le 10 octobre dernier, la Présidente du Département des Bouches-du-Rhône et les Présidents des Départements du Pas-de-Calais et du Nord, Madame Martine VASSAL, Messieurs Jean-Claude LEROY et Christian POIRET ont conjointement sollicité Elisabeth BORNE, l'ancienne Première Ministre, par courrier, afin de demander la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour la protection de l'enfance.

Après avoir mis en lumière la situation très délicate en matière d'aide sociale à l'enfance et le désengagement structurel des services de l'Etat, les trois Présidents ont appelé l'Etat à prendre des mesures immédiates, travailler sur des chantiers prioritaires, dont l'augmentation de l'offre de soins et d'accompagnement, et enfin des mesures de soutien financier. Il s'agit de réviser les modalités de financement de la protection de l'enfance mais aussi d'allouer des moyens supplémentaires à cette politique, compétence obligatoire des Départements.

À ce stade, il n'y a pas eu de réponse.

b) L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

En matière d'autonomie, le Département a également tenu à poursuivre sa politique volontariste, malgré là encore des dépenses contraintes de plus en plus nombreuses et élevées. Son soutien s'est accru notamment à destination des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Pour 2023, en plus des 26 M€ supplémentaires alloués dans le cadre de la dotation qualité, une enveloppe de 20 M€ (compensée pour moitié par l'Etat) a été accordée pour accompagner les structures. Cela représente 19 % des dépenses totales du budget 2023 (238 M€).

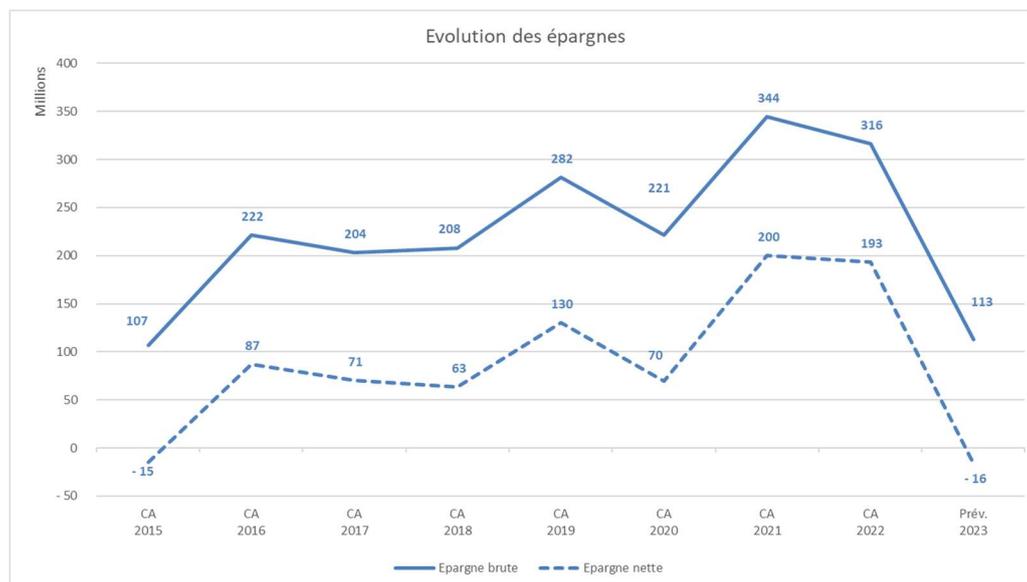
Le Département est par ailleurs attaché au soutien des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, pour faire face aux conséquences de l'inflation, en augmentant de 11,9 M€ les crédits versés aux établissements d'accueil dans le cadre de leurs prestations d'hébergement (soit + 4% par rapport à 2022). Ce sont ainsi 8,7 M€ qui ont été alloués au BP 2023 sur le secteur du handicap, 2,2 M€ sur celui des personnes âgées et 0,9 M€ enfin à destination des SAAD.

3. Des équilibres consolidés

Ces efforts en faveur des Nordistes les plus fragiles et le déploiement d'une politique volontariste au sein de chacun des territoires, notamment en matière d'action sociale, ont été rendus possibles grâce à la bonne santé financière du Département ces dernières années. En effet, après une période difficile jusqu'en 2015 notamment avec un niveau élevé d'endettement (1,4 Md€), le mandat 2015 - 2021 avait pour priorité de restaurer les équilibres du Département du Nord et d'en améliorer ses ratios, afin de pouvoir faire face aux éventuelles baisses de recettes et augmentation de charges à venir.

Sur cette période, la Collectivité s'est donc fixée pour priorités la maîtrise et l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement ainsi que la diminution de son stock de dette. Les mesures prises ont

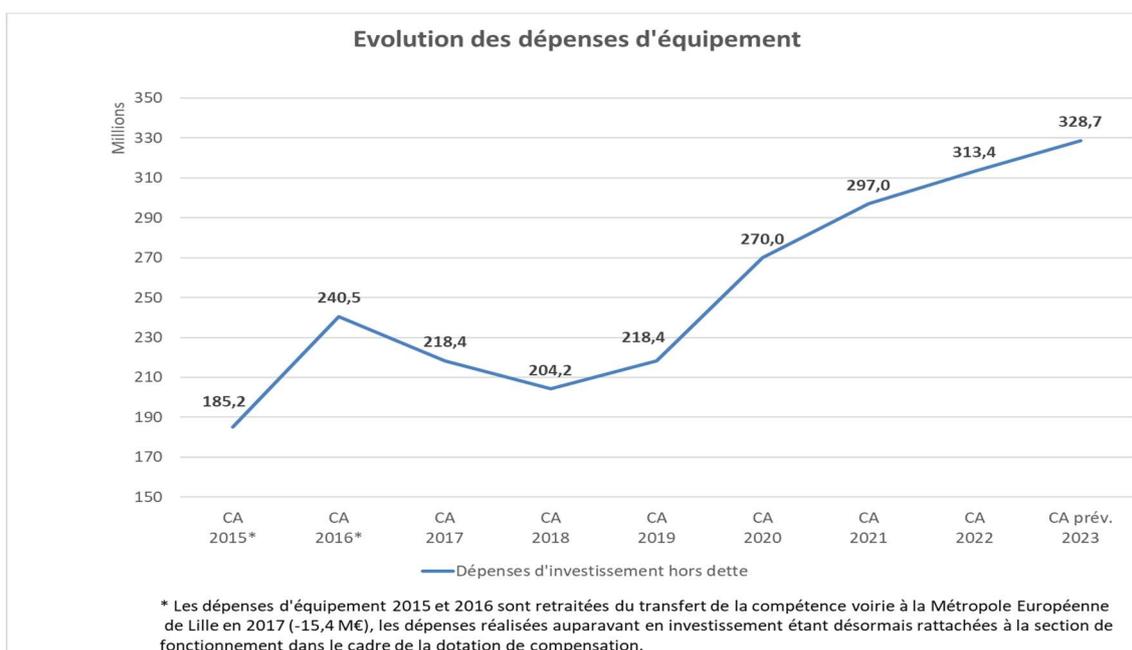
permis au Département d'afficher une épargne brute supérieure à 200 M€ depuis 2016. Le niveau d'autofinancement brut du Département a même dépassé les 300 M€ sur les exercices 2021 et 2022. Compte tenu de la nette augmentation des dépenses en 2023 et des prévisions de recettes à la baisse, notamment sur les DMTO, ces niveaux d'épargne devraient toutefois diminuer au compte administratif (CA) 2023.



4. Le maintien d'un niveau élevé d'investissement (2015-2023)

Cette stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement, conjuguée à une augmentation continue des recettes de fonctionnement portée par un niveau de DMTO exceptionnel ces dernières années, a permis au Département du Nord de renforcer considérablement son niveau d'autofinancement.

Tout en maintenant un niveau d'endettement stable, la Collectivité a ainsi pu faire progresser le montant de ses dépenses d'investissement. De 185 M€ en 2015, les dépenses d'investissement (hors dette) du Département sont ainsi passées à plus de 310 M€ en 2022 (+ 69% sur la période) et devraient se situer à un niveau comparable sur l'exercice 2023.



Malgré des ressources non maîtrisées et des dépenses inflationnistes, le Département du Nord poursuit sa politique d'investissement en faveur des plus fragiles.

II. DES RESSOURCES CONTRAINTES QUI N'EMPECHENT PAS LE DEPARTEMENT DE POURSUIVRE SON ACTION ENVERS LES PLUS FRAGILES

Les finances départementales dépendent significativement de la conjoncture économique nationale et internationale.

Selon la Loi de Finances 2024, les prévisions de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) s'accroîtraient pour atteindre environ 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023). Quant à l'inflation, celle-ci baisserait pour atteindre 2,5% en 2024 (contre 4,8% attendus pour 2023).

Le tableau suivant synthétise ces éléments en reprenant différentes sources pour l'année 2024.

| | Prévisions de croissance | Prévisions d'inflation |
|--|--------------------------|------------------------|
| Loi de Finances 2024 | 1,4% | 2,6% |
| Banque de France | 0,9% | 2,6% |
| Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) | 1,3% | 3,1% |
| Institut Nationale de la Statistique et Etudes Economiques (INSEE) | 0,3% | 4,2% |
| Fonds Monétaire International (FMI) | 1,3% | - |
| Commission Européenne | 1,0% | 3,2% |
| Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) | 1,2% | 3,8% |
| Hypothèses retenues par le Conseil départemental du Nord | 1,4% | 3,0% |

A. Des recettes de fonctionnement en hausse mais dont la dynamique échappe au Département

| En M€ | BP 2023 | CA prév 2023 | BP 2024 | BP 2024/BP 2023 |
|---|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Fiscalité directe (attribution de compensation de CVAE, FNGIR, DCP, IFER) | 186,6 | 188,8 | 191,0 | 4,4 |
| Fiscalité indirecte (fractions de TVA (TFB et CVAE), DMTO, TICPE, TSCA...) | 1 871,6 | 1 810,6 | 1 878,1 | 6,4 |
| Dotations et compensations (dont FPDMT0) | 748,1 | 773,2 | 760,0 | 11,9 |
| Recettes sociales | 274,3 | 288,6 | 314,9 | 40,6 |
| Autres recettes (dont ingénierie financière) | 72,1 | 63,7 | 72,3 | 0,2 |
| Total | 3 152,8 | 3 125,0 | 3 216,3 | 63,5 |

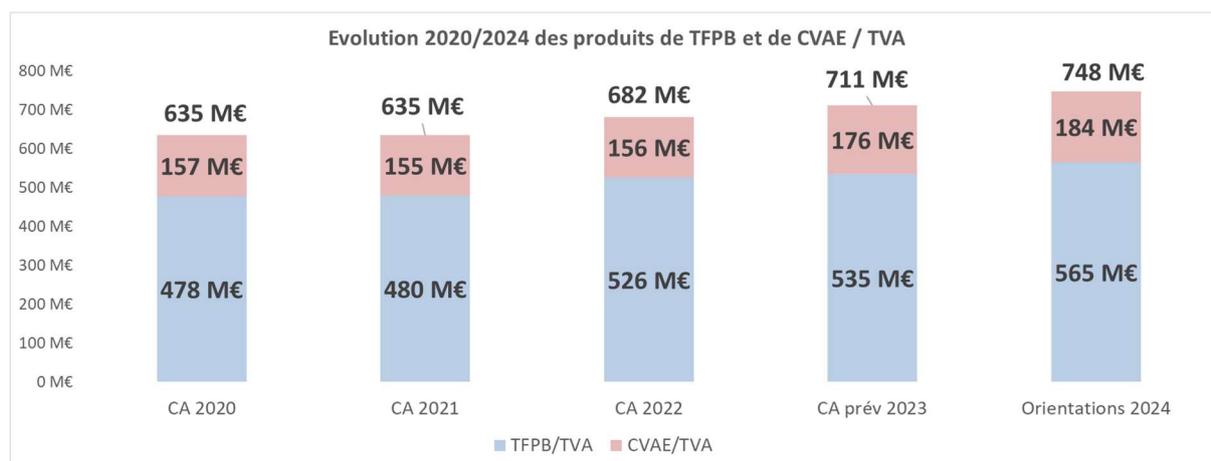
1. La fiscalité

Les réformes fiscales successives ont privé le Département de son autonomie fiscale et donc de sa capacité à agir sur ses ressources. Dès lors, la Collectivité dépend de la conjoncture économique pour

l'essentiel de ses ressources. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est en effet la première recette, suivie de la dotation globale de fonctionnement. L'Etat reverse plus de la moitié de la TVA aux organismes de sécurité sociale, aux Régions, aux Départements et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Pour 2024, la TVA progresserait de 5,2%, soit un rythme un peu plus élevé qu'entre l'estimé 2023 et 2022 (3,7%). Ces hypothèses reposent sur les estimations de croissance et d'inflation du Gouvernement reprises dans le Loi de Finances 2024.

Le graphique suivant reprend l'évolution de 2020 à 2024 des produits de TFPB et de CVAE remplacés respectivement en 2021 et 2023 par une affectation de fractions de TVA nationale.



Projetés à 331 M€ au BP 2023, les DMTO sont en forte baisse par rapport à 2022 (- 125 M€ soit - 27%), renforçant la dépendance à la conjoncture économique. Cette volatilité des ressources ne permet pas de s'assurer de la capacité à financer les besoins sociaux des Nordistes. En 2024, les DMTO sont estimés à hauteur de 350 M€ (- 50 M€ par rapport au BP 2023 soit - 12,5%).

La TSCA, également liée à la conjoncture économique, devrait néanmoins conserver son dynamisme. Elle repose essentiellement sur les assurances automobiles, le risque incendie et la protection juridique. Cette taxe progresserait de 4% par rapport à 2023 (+ 15 M€). La prévision 2024 est de 387 M€.

Quant à la TICPE affectée pour l'essentiel sur le RSA, elle est stable car fonction du volume de consommation et non des prix des énergies. La prévision 2024 est de 355 M€ (contre 354 M€ en 2023).

2. Dotations et fonds de péréquation

La DGF, composée d'une part forfaitaire, d'une dotation de compensation et de la dotation de péréquation urbaine, est attendue en légère baisse à 506,4 M€. Pour rappel, elle était de 508,18 M€ en 2023 (- 0,3%). Non indexée sur l'inflation (impact estimé à 15 M€), l'enveloppe de la DGF affectée aux Départements n'a bénéficié d'aucun abondement contrairement aux Communes. Ainsi, en plus de faire l'objet d'un prélèvement pour financer les Départements connaissant une plus forte dynamique de population, le Département du Nord perd en pouvoir d'achat dans un contexte inflationniste.

Particulièrement sur l'envolée des dépenses énergétiques, la loi de finances pour 2023 intégrait notamment deux dispositifs de soutien aux collectivités : le filet de sécurité et l'amortisseur électricité. Le Département du Nord ne répondait pas aux critères sélectifs.

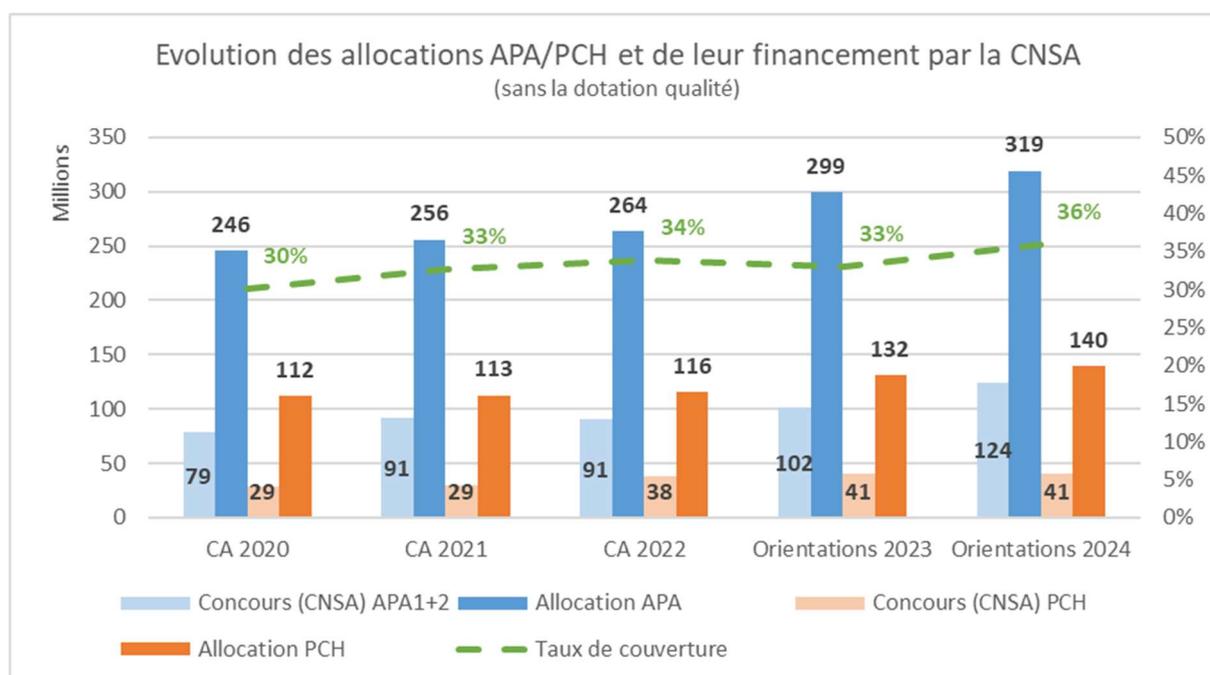
La Loi de finances 2024 ne prévoit pas la reconduction de ces dispositifs. Le Département du Nord ne bénéficiera une nouvelle fois d'aucun soutien étatique en matière énergétique.

Par ailleurs, la péréquation des DMTO est assurée par le fonds de péréquation des DMTO. Malgré une baisse à l'échelle nationale des DMTO estimée à 23%, le rendement du fonds devrait être de 1,74 Md€. La réserve actuelle est de 248,7 M€. Ainsi, au vu de la conjoncture défavorable et du soutien des Départements les plus fragiles, tout ou partie de la réserve pourrait être mobilisée en 2024. Le solde net pour le Département du Nord est donc estimé à 87,1 M€, soit une baisse de 4,8 M€ (soit 5%) par rapport au montant versé en 2023.

3. Les recettes sociales

Les concours financiers de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) représentent une recette importante pour le budget départemental. Ils permettent de couvrir une partie du reste à charge des allocations APA et PCH. La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est également en partie financée par ces concours.

Actuellement, le taux de couverture moyen national est de 37%. Le Nord reste pénalisé avec un taux de couverture d'au mieux 36% (34% si on intègre l'ensemble des dispositifs). Dans un souci de simplicité et de lisibilité, une réforme est attendue en 2025 pour réduire à 3 le nombre de concours (contre 12 aujourd'hui). S'appuyant sur les travaux préparatoires, le Président du Département du Nord s'engage pleinement afin de faire valoir un taux de couverture minimum de 50% pour ces allocations.



Dans l'attente de cette réforme, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2024 prévoit une enveloppe nationale supplémentaire de 150 M€ pour faire face à la hausse importante de l'APA. Le Département, avec un taux de couverture inférieur à la moyenne, bénéficiera de cette première compensation supplémentaire. Les prévisions de recettes 2024 sont de 187 M€ pour l'APA et la PCH (y compris dotation qualité à hauteur de 22 M€) contre 151 M€ en 2023 (+ 19%).

4. Mécanisme d'auto-assurance

Lors des Assises des Finances Publiques du 19 juin 2023, le Ministre de l'Économie et des Finances a proposé la mise en place d'un mécanisme d'auto-assurance pour permettre aux collectivités territoriales en période de bonne conjoncture de constituer des réserves financières dans lesquelles puiser en cas de crise.

Ce type d'assurance pourrait être collectif ou individuel, reposer sur un niveau global de recettes avec un seuil défini alimentant un fonds de garantie ou une recette particulière, par exemple la TVA.

Dans son rapport « *Les finances publiques locales 2023* » d'octobre 2023, la Cour des Comptes propose de faire évoluer les objectifs et les modalités du dialogue entre l'État et les collectivités en appelant une « *autonomie financière véritable des collectivités* ». Celle-ci permettrait la mise en place, ou le renforcement par catégorie de collectivités, de dispositifs de mises en réserve. Une fraction de la dynamique des recettes de TVA pourrait être proposée, limitant d'autant plus le rôle d'assureur de l'État.

5. Mobilisation du fonds de sauvegarde

En application de l'article 16 de la Loi de Finances initiale pour 2020, un fonds dit « fonds de sauvegarde », abondé chaque année par la dynamique de la fraction de TVA, a été créé pour soutenir les Départements en cas de forte baisse des DMTO et de hausse importante des dépenses sociales.

Pour 2024, le Président du Département du Nord a obtenu la mobilisation de ce fonds au bénéfice des Départements dont la situation financière est actuellement la plus fragilisée. En accord avec l'Association des Départements de France, les Départements éligibles devront remplir deux conditions cumulatives : leur taux d'épargne brute moyen devra être inférieur à 12% et leur indice de fragilité sociale, calculé en fonction des bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité, devra être supérieur à 80% de la moyenne nationale. A ce titre, le Nord prévoit un montant proche de 17 M€.

6. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement devraient être stables et représenter 42 M€.

Elles sont composées notamment des recettes d'ingénierie financière liées aux fonds européens (Fonds Social Européen (FSE), Fonds de Transition Juste (FTJ), Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)) et à la coopération transfrontalière pour un montant total de 16,4 M€. Elles regroupent les recettes liées aux opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe ainsi que celles dans le cadre desquelles le Département agit comme organisme intermédiaire.

Par ailleurs, des recettes à hauteur de 8,5 M€ sont attendues sur le secteur des Ressources Humaines, principalement au titre des remboursements (titres restaurants, subrogation du contrat de

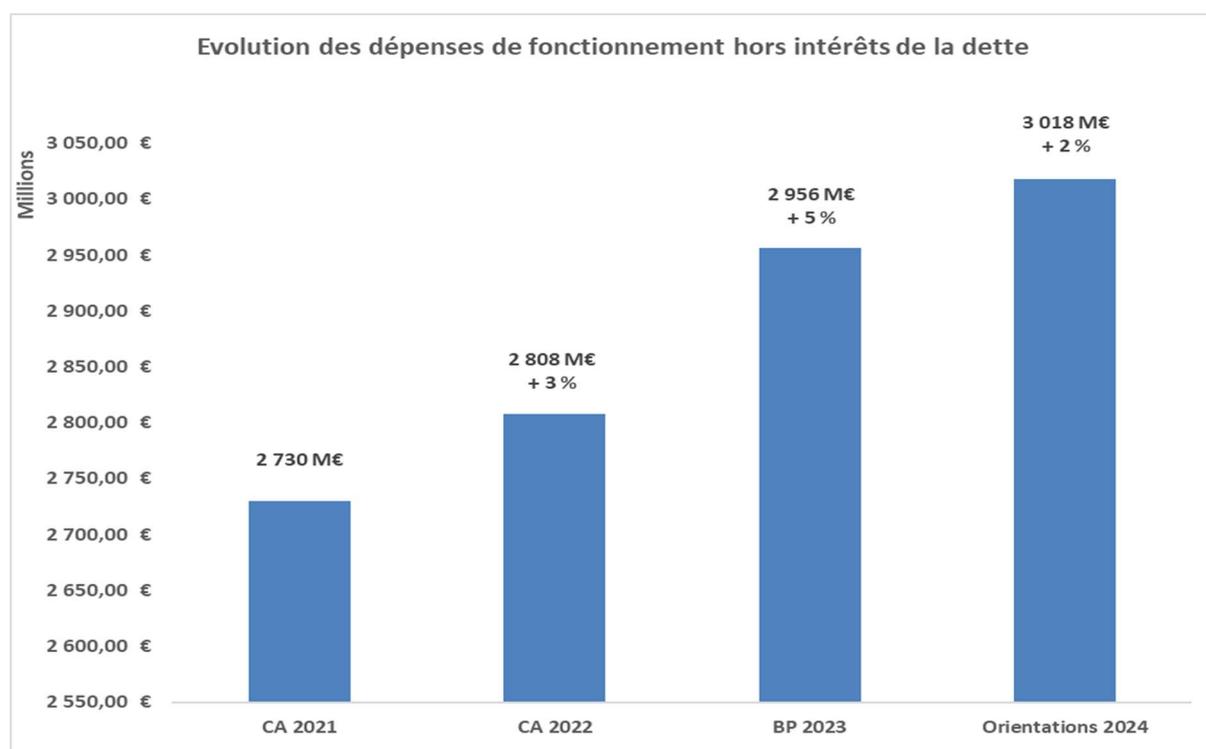
prévoyance...) et des recettes issues du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

En outre, les recettes sur le secteur des collèges correspondent pour l'essentiel à la participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement des collégiens (4,4 M€).

Sur le secteur de la voirie, des recettes sont estimées à 1,2 M€ pour les redevances d'occupation du domaine public départemental.

Pour compléter ces recettes de fonctionnement 30 M€ de reprise de provisions seront nécessaires.

B. Une action au service des Nordistes les plus fragiles dans un contexte de dépenses de fonctionnement inflationnistes



1. Des contraintes économiques et des décisions nationales touchant toutes les politiques publiques

En hausse de 2,1 % par rapport au BP 2023 (2 956 M€), les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2024 sont projetées à 3 018 M€, impactées à hauteur de 168 M€ par l'ensemble des contraintes et décisions nationales qui touchent l'ensemble des politiques publiques.

L'impact du Ségur et l'avenant 43 est notamment projeté à 67 M€ contre 59 M€ pour l'année 2023 (+13%). Les différentes revalorisations salariales dont les augmentations du point d'indice et l'augmentation des grilles de 5 points au 1^{er} janvier 2024 sont estimées à 37,5 M€. Enfin l'anticipation

de l'augmentation du RSA en juillet 2023 représente environ 17 M€ sur l'année 2024. Quant à l'augmentation du RSA à partir de 2024, elle est projetée à 17 M€.

Le coût de l'inflation sur le budget 2024 est estimé à 30 M€.

2. Solidarité humaine

a) L'enfance

La protection de l'enfance est une politique majeure du Département. 52 M€ supplémentaires par rapport au BP 2023 seront notamment consacrés aux établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et à l'accueil familial soit une augmentation de 12%, dont 18 M€ pour les assistants familiaux.

Le Département fait également le choix du développement de sa politique d'accompagnement à domicile. En effet, quand les situations le permettent, le lien de l'enfant avec sa famille est maintenu en limitant le recours au placement. 41 M€ sont estimés nécessaires pour 2024 afin de couvrir plusieurs dispositifs dont l'Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert (AEMO) et les interventions éducatives à domicile.

Par ailleurs, le plan de protection de l'enfance est stabilisé à hauteur de 6 M€.

Lors du Comité Interministériel de l'Enfance du 20 novembre dernier a également été présenté le nouveau plan 2023-2027 de lutte contre les violences faites aux enfants. Ce plan apporte plusieurs axes de travail dont, par exemple, la création du dispositif « scolarité protégée » qui doit renforcer le lien entre l'Éducation Nationale et les acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Aujourd'hui, si l'Etat annonce un appel à projet (AAP) de 15 M€ pour ce dispositif, aucune précision ni aucun chiffrage n'ont été présentés quant à son coût réel pour les Départements.

Afin de poursuivre le développement d'actions nouvelles ou innovantes en réponse aux besoins spécifiques des enfants les plus vulnérables, le Département du Nord a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) courant 2023, sur 4 thématiques :

- adaptation du dispositif d'hébergement des enfants confiés à l'ASE ;
- aide et soutien aux assistants familiaux ;
- nouvelles réponses d'accompagnement à domicile, en prévention et en protection ;
- accompagnement éducatif et de soin avec hébergement.

396 mesures et 58 places ont d'ores et déjà été ouvertes en 2023, pour un montant total de 3,47 M€, dont 1,5 M€ dans le cadre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE).

b) L'autonomie

Comme sur les années antérieures, les secteurs de l'APA et de la PCH sont prévus en augmentation en 2024 en raison des effets volume et prix.

Cette augmentation, inhérente à l'évolution de la population du Département et à son vieillissement, est accentuée en 2024 par différents dispositifs.

En effet, la poursuite des mesures nationales issues de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) implique une augmentation des plafonds des plans d'aide et la baisse du reste à charge des bénéficiaires. Il en résulte également une revalorisation du tarif horaire du forfait des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et l'application de la convention titre IV avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), soit la mise en œuvre du Ségur de la Santé.

(1) Les allocations APA et PCH

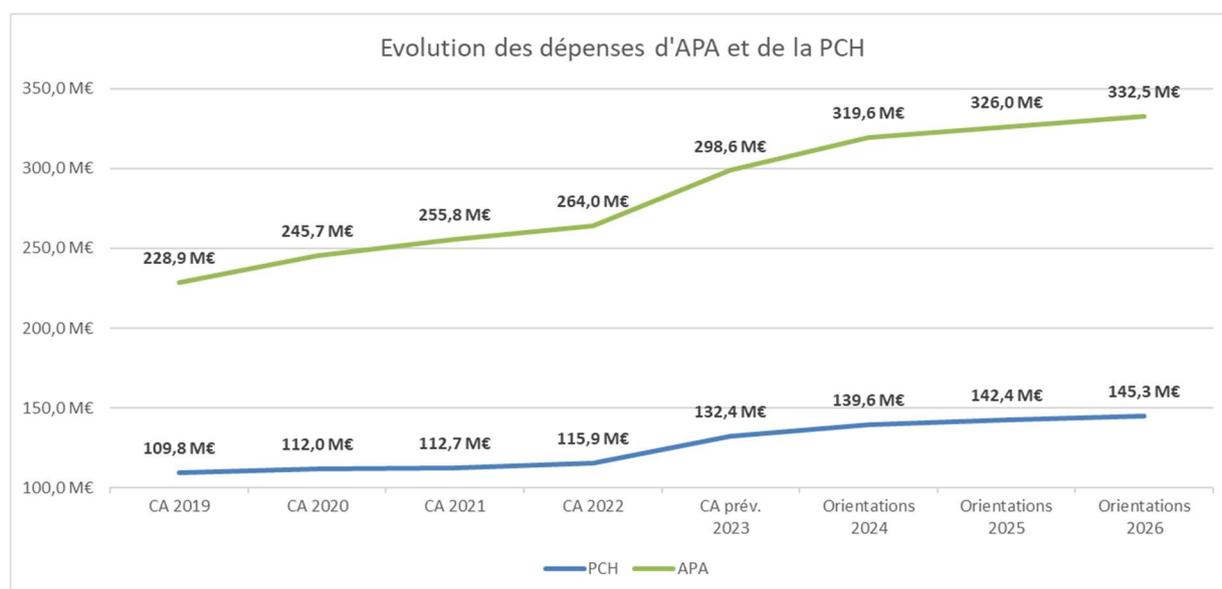
Le montant de l'APA augmente chaque année pour atteindre selon les estimations 299 M€ en 2023. En 2024, l'APA est attendue à hauteur de 320 M€, soit + 6,6%.

Les dépenses de PCH, quant à elles, sont attendues à 140 M€, soit + 4,7% (132,4 M€ en 2023).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'APA et de PCH depuis 2022 :

| En M € | CA 2022 | CA prév. 2023 | Orientations 2024 | Evolution 2023/2022 | Evolution 2024/2023 |
|--------|---------|---------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| APA | 264,0 | 298,6 | 319,6 | 13,1 % | 7,0 % |
| PCH | 115,9 | 132,4 | 139,6 | 14,3 % | 5,5 % |

Après le pic des mesures de revalorisation des métiers du secteur en 2023, les impacts liés au nombre de bénéficiaires et aux coûts des tarifications pèsent sur les finances départementales, même si l'évolution est moins marquée en 2024. Ces deux allocations représentent 15% (soit plus de 459 M€) des dépenses de fonctionnement et restent insuffisamment compensées par la CNSA malgré une amélioration du reste à charge de l'APA attendue à hauteur de 40% en 2024.



(2) L'hébergement des personnes en situation de handicap

L'activité des établissements d'accueil de personnes en situation de handicap connaît une croissance continue depuis 2020 pour atteindre pour 2024 des prévisions à 260 M€, soit une évolution de + 18 % sur 4 ans.

| En M€ | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA prév. 2023 | Orientations 2024 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|-------------------|
| Etablissements et services personnes handicapées | 225,7 | 229,8 | 243,7 | 258,5 | 265,9 |
| <i>Dont l'accueil en établissements</i> | <i>220,6</i> | <i>224,9</i> | <i>238,5</i> | <i>253,1</i> | <i>260,3</i> |

En application des accords pour une revalorisation salariale des professionnels soignants des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), dits accords Laforcade, et de la conférence des métiers, le Département a également participé aux revalorisations salariales pour les personnels soignants (médecins, infirmières, personnel paramédical, Aide Médico-Psychologique (AMP), Accompagnement Educatif et Social (AES), Auxiliaire de Vie Sociale (AVS)) et socio-éducatifs des ESMS non médicalisés depuis 2021.

Le financement de ces mesures est amené à se poursuivre en 2024.

La transformation de l'offre se poursuivra en favorisant le lien entre des solutions d'hébergement et le domicile, et permettra d'accompagner au mieux les Nordistes dans une logique de parcours.

c) Insertion et RSA

Malgré les revalorisations intervenues en 2023 et celle prévue en avril 2024, les dépenses liées au RSA devraient diminuer de plus de 4% en 2024 (621 M€), grâce à la politique incitative de retour à l'emploi menée par le Département.

Les hypothèses retenues pour 2024 prévoient une baisse continue du nombre d'allocataires au rythme de 0,25% par mois. Dans le même temps, la revalorisation d'avril 2024 devrait atteindre 4,6% sans compensation par l'Etat.

d) Offres de soins : Maisons Nord Santé

Afin de lutter contre les déserts médicaux, le Nord a pris toute sa place aux côtés des EPCI pour répondre aux besoins des Nordistes et faciliter l'accès aux soins. Le Conseil départemental a ainsi validé en 2023 le principe de création de deux Maisons Nord Santé.

Les missions et activités portées par les centres sont nombreuses : consultations de professionnels de santé en fonction des besoins identifiés sur les territoires, gestion de dossiers médicaux, prise en charge médico-sociale, éducation thérapeutique, télémédecine, formation des jeunes médecins, visites à domicile et participation à la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) ou encore des recherches en soins primaires.

Afin de mettre en place ces Maisons Nord Santé, les compétences ont été réparties entre différentes institutions :

- Département du Nord : la gestion des ressources humaines et du matériel médical et administratif ;
- EPCI : la mise à disposition des locaux, de leurs entretiens et des fluides ;
- Agence Régionale de Santé (ARS) : l'accompagnement en ingénierie et la validation d'un projet de santé ;
- Assurance Maladie : le conventionnement et la contractualisation.

Le modèle économique des Maisons Nord Santé repose en premier lieu sur les recettes des actes facturés à l'Assurance Maladie mais également sur les accords conventionnels et institutionnels et les financements spécifiques liés aux ressources humaines.

Suite à l'appel à projet, de nouveaux Maisons Nord Santé devraient venir compléter l'offre départementale dès 2024.

e) **Collèges : fluides / dotations et forfaits**

Le budget du secteur des collégiens connaîtra lui aussi une hausse (114 M€ contre 112 M€ au BP 2023). Après une hausse conséquente en 2023, liée aux impacts de l'inflation et notamment à l'augmentation du coût des fluides, ce sont les forfaits d'externat qui seront en augmentation puisque leur mode de calcul implique un décalage sur l'année N+1.

Les dotations de fonctionnement aux collèges publics sont évaluées à 37 M€ en 2024. Pour rappel depuis 2022, elles sont calculées en fonction de la consommation réelle des collèges sur les exercices précédents et sur les prévisions d'évolution des coûts de l'énergie.

Le Département renouvelle également ses marchés d'achat d'énergie pour le gaz et l'électricité sur la période 2024-2030. Cette politique d'achat maîtrisée et regroupée permet d'envisager des coûts moins élevés en 2024 et pour les années à venir.

Réduire les coûts de la facture énergétique nécessite de continuer de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des utilisateurs et usagers des collèges sur la réduction des consommations. Les établissements sont ainsi invités à participer activement à la mise en œuvre des éco gestes (éteindre les lumières, arrêter les ordinateurs, impression recto/verso, lumière naturelle privilégiée...) et à limiter la consommation énergétique dans l'ensemble des installations (bureaux, salles de classe, demi-pension, logements...). Pour ce faire, le Département s'engage à accompagner et à participer aux efforts nécessaires dans le cadre de la maîtrise d'énergie, notamment via le recrutement de « coaches énergie ».

3. **Solidarités territoriales**

Le secteur des solidarités territoriales prévoit une orientation 2024 à hauteur de 137 M€. La stratégie est marquée par un changement de périmètre ainsi qu'une rationalisation des dépenses de fonctionnement afin de soutenir les secteurs les plus en besoin.

| En M€ | CA prév. 2023 | Orientations 2024 | Orientations 2025 | Orientations 2026 |
|---|------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 21 INFRASTRUCTURES ET RESEAUX | 11 | 9 | 10 | 10 |
| 22 PROJETS STRATÉGIQUES CO-FINANCÉS | 0 | 1 | 1 | 1 |
| 23 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE | 14 | 12 | 14 | 14 |
| 24 CULTURE | 14 | 14 | 15 | 15 |
| 25 AIDE AUX TERRITOIRES | 3 | 1 | 2 | 2 |
| 26 SDIS | 99 | 100 | 102 | 103 |
| Total général* | 140 | 137 | 144 | 146 |

Les totaux généraux peuvent différer de la somme des lignes du fait des arrondis.

D'abord, il faut souligner le changement de périmètre pour plusieurs actions :

- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : le budget 2023 ayant pris en charge les 1,9 M€ de reliquat de taxe d'aménagement, le budget 2024 sera aligné sur la part de taxe d'aménagement affectée ;
- opération exceptionnelle d'1 M€ en 2023 pour la distribution de 27 800 paniers anti-inflation permettant d'apporter une aide aux personnes dans le besoin mais aussi de soutenir l'économie locale.

a) Rationaliser les dépenses pour soutenir les secteurs les plus en besoin

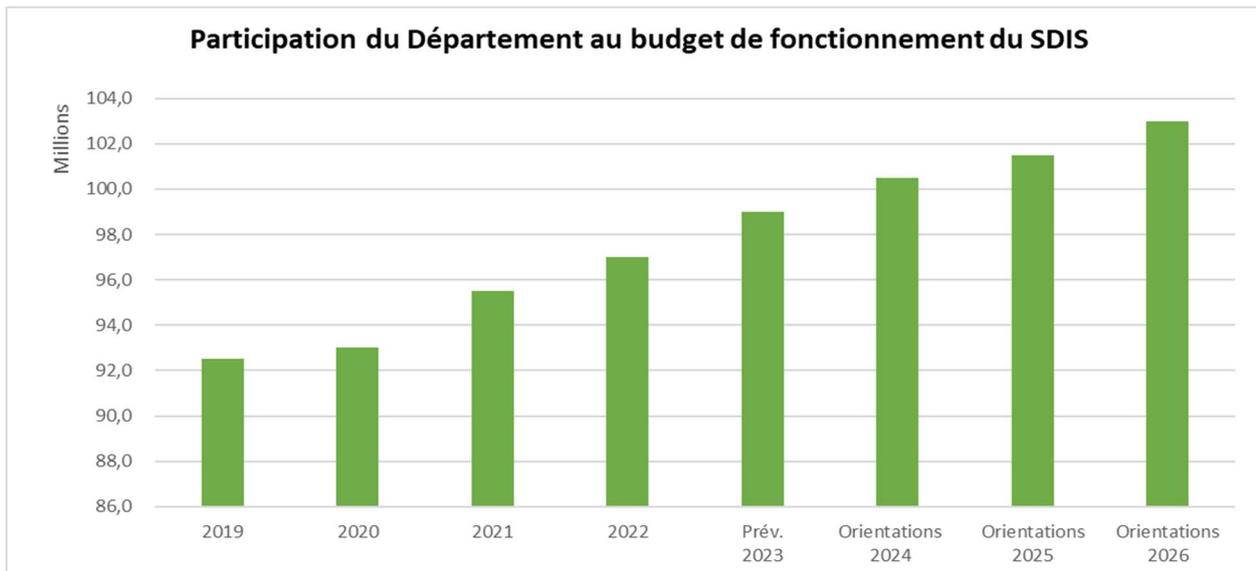
Malgré un budget global contraint, le Département continue de soutenir le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Le Département a fait le choix de renforcer cette politique en allouant chaque année des crédits supplémentaires.

Depuis la loi de départementalisation de 1996, le Département a pris une place majeure dans le financement du SDIS. Pour rappel, au BP 2023, la participation du Département représentait 45% des recettes de fonctionnement du SDIS.

En effet, le SDIS fait face, comme le Département, à une hausse continue de ses charges. La contribution du Département passe de 92,5 M€ en 2019 pour atteindre 100,5 M€ en 2024. Cela représente une augmentation de 8%.

Cette hausse a permis notamment au SDIS de :

- s'équiper en matériels de pointe dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt ;
- renforcer son action lors de la coupe de monde de rugby 2023 (0,5 M€) ;
- préparer ses interventions pour les épreuves des Jeux Olympiques 2024, notamment le handball et le basketball (0,5 M€).



b) Des actions marquantes dans les Territoires

Le sport sera à l'honneur en 2024 dans notre Département. Le 2 juillet, la flamme olympique traversera six villes nordistes (Dunkerque, Tourcoing, Wallers-Arenberg, Douai, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe) et notamment la célèbre trouée d'Arenberg ainsi que la ville de Lille qui sera ville étape. Par ailleurs, le 25 août, c'est la ville de Valenciennes qui sera hôte de la flamme paralympique. Le Nord défend le développement du sport notamment adapté pour tous les Nordistes et soutient le passage de la flamme à hauteur de 150 000 €. Pour rappel, 80 disciplines sportives bénéficient de l'aide financière du Département.

En matière de sécurité routière, au-delà des 7,5 M€ estimés pour l'entretien des routes, le Département a décidé de continuer de renforcer et conforter son service hivernal. Depuis 2023, le Département consacre à ce secteur 2 M€, soit une augmentation de près de 40% du budget par rapport à 2019 (1,4M€). Ceci permettra aux 250 agents déployés sur le territoire d'assurer les opérations de salage et de déneigement des routes départementales. 7000 tonnes de sel ont été achetées en prévision de l'hiver 2023-2024. Pour rappel, les agents bénéficient d'une formation dans le cadre de Nord durable pour une utilisation optimale du sel de déneigement.

c) Le développement durable : une politique centrale et transversale

Le développement durable est prégnant dans les politiques publiques départementales. En effet, cette thématique revêt une dimension pluridisciplinaire (restauration collective, Administration durable, mobilité douce...).

Pour accompagner les collectivités territoriales dans leur transition écologique, le Gouvernement renforce le fonds vert en 2024 à hauteur de 2,5 Mds€ (+ 500 M€) et le pérennise jusqu'en 2027.

Ce fond s'appuie sur 3 axes :

- « Renforcer la performance environnementale » par la rénovation des bâtiments publics locaux, le soutien au tri à la source et à la valorisation des bio-déchets, la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public ;
- « Adapter les territoires au changement climatique » par la prévention des inondations, la renaturation des villes et des villages... ;

- « Améliorer le cadre de vie » par le développement du covoiturage, le développement des mobilités durables en zones rurales...

(1) La restauration collective

L'approvisionnement local dans la restauration collective est un objectif essentiel de la politique agricole du Département du Nord, engagé à développer cette démarche dans les collèges et établissements médico-sociaux (Etablissements Hébergeant des Personnes Agées et Dépendantes (EHPAD), maisons de l'enfance et établissements pour personnes en situation de handicap).

En partenariat avec la Région Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille (MEL), l'Association des Maires du Nord (AMN) et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, un label « Ici je mange local » a été mis en place. Le Département du Nord comptabilise au total depuis le début de la démarche 152 établissements labellisés et comptant au moins 1 étoile.

(2) L'Administration durable

Afin de transformer les services départementaux, le projet d'Administration Durable s'articule autour de trois axes : mobilités, consommations et pratiques Durables. Ce sont ainsi une multitude d'actions prioritaires qui sont déclinées, impactant à la fois les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En matière de mobilités durables, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- acquisition de véhicules décarbonés : 20 vélos, 5 trottinettes électriques, 5 vélos à assistance électrique et 5 vélos pliants sont réservables par tous les agents ;
- élargissement du forfait mobilité durable (cumul avec le remboursement transports en commun à hauteur de 75% avec effet rétroactif depuis septembre 2023, hausse du plafond et élargissement des modes de transports durables éligibles) dans le cadre de son ambition Nord Durable ;
- en parallèle, le Département encourage le covoiturage et réduit son nombre de places de parkings privés en location en 2024.

Le Département mène aussi d'autres actions :

- déploiement du nouveau parc des copieurs qui ont permis de passer de 20 millions d'impression en 2022 à 18 millions en 2023 ;
- le Nouveau Forum qui permettra de réduire nos consommations d'énergie, passant d'une consommation de 5M kwh contre 9,6M kwh lors de la présence des services centraux sur différents sites ;
- le Nouveau Forum c'est aussi 1150 m² de panneaux photovoltaïques ;
- en une année, baisse de 20% des consommations de gaz dans les collèges et de 17% dans les bâtiments départementaux, notamment grâce à l'accompagnement des comportements des usagers grâce à nos energy managers ;
- les consommations durables avec des démarches zéro déchet, zéro plastique (fontaines à eau) ;
- des ambassadeurs « Colibris » sont identifiés afin de sensibiliser au développement durable.
- afin d'inclure et d'aider les citoyens dans la démarche de transition écologique le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) sera reconduit en 2024 à hauteur de 0,1 M€.
- les opérations de plantation et de renaturation en ville se poursuivront en 2024 avec un budget à hauteur de 0,3 M€.

Le bilan de nos émissions de CO2 est très positif, entre 2018 et 2022, le Département du Nord a réduit ses émissions de 7,4%.

Toutes ces actions permettent au Département du Nord de s'investir pleinement dans le développement durable.

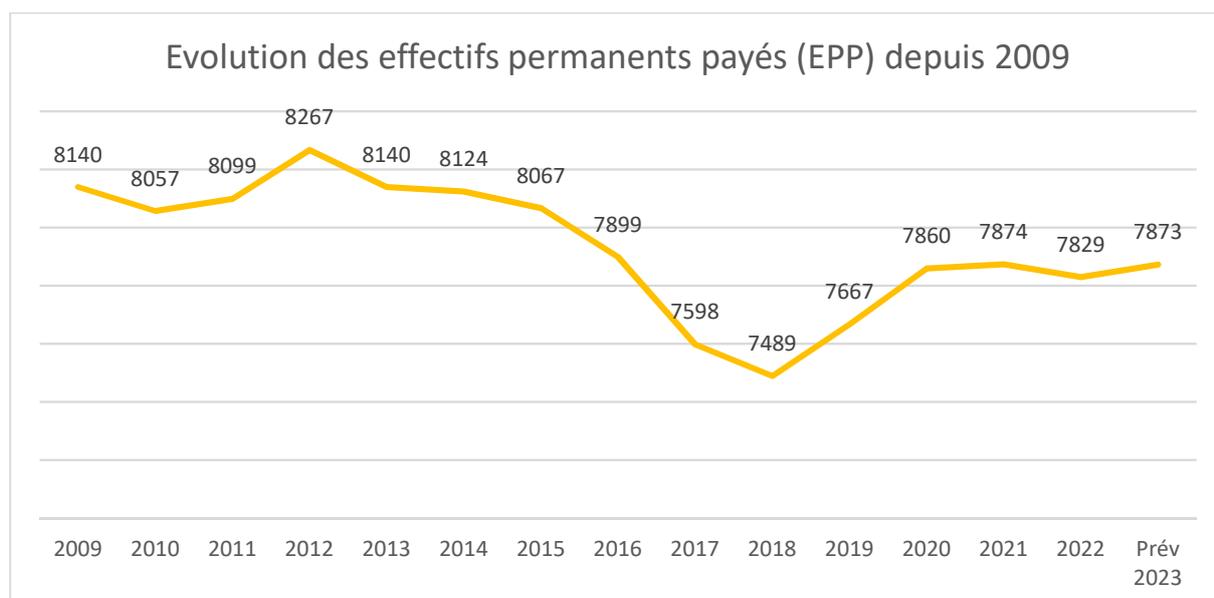
4. Finances et moyens généraux de l'administration : focus sur la masse salariale

Le Département du Nord est résolument engagé dans une gestion rigoureuse et maîtrisée de sa masse salariale, en dépit des mesures nationales qui s'imposent à la Collectivité.

Le Département met ainsi en œuvre une stratégie RH d'optimisation des ressources activant plusieurs leviers : dialogue de gestion interne proactif pour piloter les besoins en remplacement et en recrutement (en particulier pour les départs en retraite), politique de formation ambitieuse pour accompagner les évolutions professionnelles de ses collaborateurs, stratégie marque employeur pour attirer et fidéliser ses talents, pilotage de l'absentéisme pour favoriser le maintien dans l'emploi et diminuer le recours aux CDD, recherche de co-financements sur les projets de la Collectivité, mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information pour optimiser le recours aux outils numériques et augmenter la productivité. Cette gestion efficiente a pour but de pouvoir renforcer les moyens pour les politiques prioritaires de la Collectivité par des créations de postes (politique de retour à l'emploi des allocataires du RSA, protection de l'enfance, évaluation des plans d'aide APA...).

Cette politique se traduit par une maîtrise des effectifs, permettant ainsi d'intégrer les différentes mesures nationales (hausse du point d'indice, rééchelonnement de grilles indiciaires, SEGUR de la santé pour le secteur médico-social).

La masse salariale est donc projetée à effectif constant en tenant compte de l'augmentation naturelle des traitements (glissement vieillesse technicité).



Au 31 décembre 2023, l'effectif du Département du Nord devrait s'élever à 7 873 agents sur postes permanents (90,5% de fonctionnaires et 9,5% de contractuels sur postes permanents).

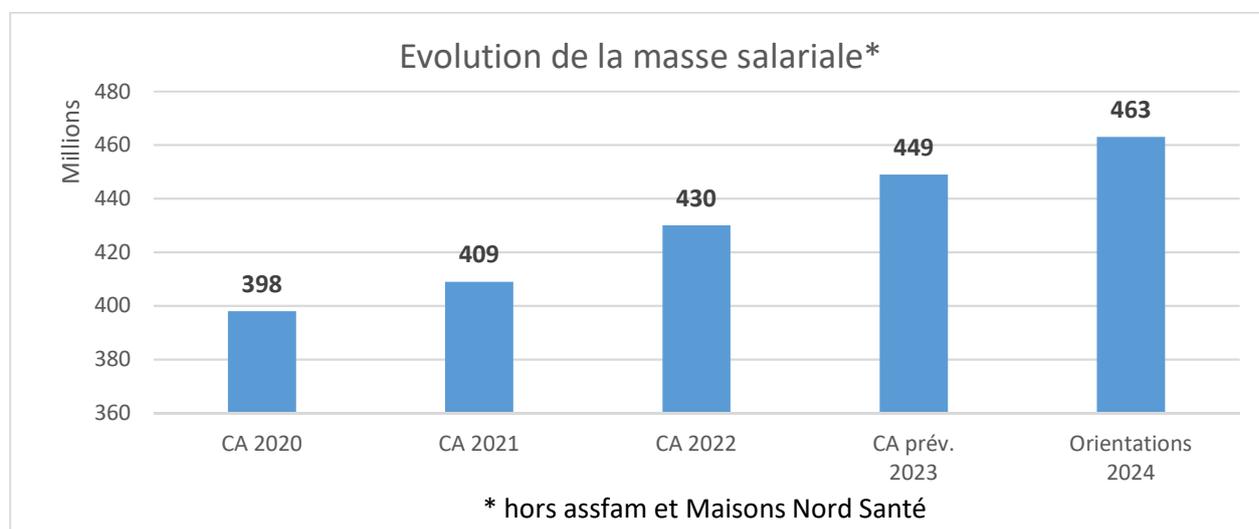
L'effectif prévisionnel de 7 873 agents sur postes permanents au 31 décembre 2023 devrait se répartir par catégorie hiérarchique et par filière de la façon suivante :

| Catégorie hiérarchique | |
|------------------------|-----|
| A | 45% |
| B | 17% |
| C | 38% |

| Filière | |
|---|-----|
| Administrative | 37% |
| Technique (dont les agents des collègues) | 32% |
| Médico-sociale / Médico technique / Sociale | 29% |
| Autres (Animation / Culturelle / Sportive) | 2% |

Chaque année, les Directions Générales Adjointes (DGA) déclinent leurs feuilles de route pluriannuelles en matière de ressources humaines, pour accompagner la modernisation de leur fonctionnement et le déploiement de leurs projets, tout en veillant à offrir le meilleur niveau de services aux usagers. Ce travail de prospective est soutenu par un dialogue de gestion régulier entre la Direction des Ressources Humaines (DRH) et les DGA, qui a permis de contenir les dépenses de masse salariale.

Globalement, pour l'année 2023, la projection s'élève à 449 M€ (hors budget annexe du Laboratoire départemental) avec notamment de nombreuses évolutions réglementaires détaillées ci-après.



Cette masse salariale se répartit de la manière suivante :

| | | Part de la masse salariale |
|---|---|----------------------------|
| Éléments du salaire brut et part salariale | | 71,6 % |
| <i>Dont</i> | <i>Traitement</i> | <i>55,1 %</i> |
| | <i>Régime Indemnitare (dont l'allocation sociale et le CIA)</i> | <i>14,1 %</i> |
| | <i>Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)</i> | <i>0,8 %</i> |
| | <i>Supplément Familial de Traitement (SFT)</i> | <i>1,1 %</i> |
| | <i>Allocation retour à l'emploi (ARE)</i> | <i>0,4 %</i> |
| | <i>Participation au transport</i> | <i>0,1 %</i> |
| Part patronale | | 28,4 % |

En 2024, l'augmentation de la masse salariale se caractérise par des mesures budgétées telles que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour 4,8 M€ et les revalorisations de la filière sociale et médico-sociale dans le cadre des différentes étapes du Ségur pour 18 M€, ainsi que des mesures intervenues en cours d'année telles que la hausse du SMIC pour 0,4 M€, la hausse du point d'indice pour 3,1 M€ et les mesures « bas de grille » pour 0,2 M€.

Le dispositif de rémunération des heures supplémentaires sera reconduit en 2024 dans les mêmes conditions que les années précédentes. Pour information, le coût des heures supplémentaires est évalué à 0,8 M€ pour l'année 2023.

La Collectivité poursuit par ailleurs l'objectif de reconnaissance de l'investissement de tous les agents par le biais du Complément Indemnitare Annuel (CIA) de 3,31 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé chaque année).

Les avantages en nature attribués consistent en l'utilisation de véhicules de fonction ou de service et l'attribution de logements liés à l'exercice de certaines fonctions.

Après deux années de hausse de l'absentéisme, en particulier pour la maladie ordinaire, la tendance baissière en 2023 est le fruit d'un travail actif de pilotage et de suivi de l'absentéisme. La politique de prévention pilotée par la Maison départementale de la santé au travail (aménagement et adaptations de postes), les dispositifs d'entretien de ré-accueil au retour des absences, combinés à la mise en place d'un entretien systématique avec les services de la direction des ressources humaines pour les agents absents plus de 90 jours, permettent d'assurer les conditions d'un maintien dans l'emploi du personnel départemental. Le renforcement de la politique d'accompagnement dans le cadre de la politique RH

appuiera ces travaux dans l'objectif de favoriser l'adéquation des ressources aux besoins du service public départemental.

Parallèlement, le Département mène une action déterminée pour attirer les talents nécessaires aux évolutions de son fonctionnement et de son offre de services sous le triptyque : attirer, recruter et fidéliser. La diversification des modes de recrutement permet d'accueillir de nouveaux profils et de trouver les compétences utiles, notamment en investissant largement les sites d'emplois et réseaux sociaux. Des conventions sont également conclues avec des écoles et universités du Nord pour promouvoir les atouts du Département auprès des jeunes du territoire en matière d'emploi.

Certains des dispositifs déployés participent au développement de notre « marque employeur » et ont un effet sur la masse salariale :

- stages et apprentissage : le Département du Nord s'inscrit dans une démarche dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprenti(e)s afin de dynamiser les ressources humaines, faire connaître les projets du Département, transmettre les savoir-faire, créer un vivier de profils ;
- service civique volontaire : le département du Nord accueille et accompagne 60 jeunes en service civique volontaire par an dans le cadre de l'accompagnement numérique des usagers ;
- élèves boursiers : le Département du Nord a lancé un dispositif permettant aux étudiants assistants sociaux en 1^{ère}, 2^e ou 3^e année d'étude, éducateurs spécialisés en 1^{ère} ou 2^e année d'étude, éducateurs de jeunes enfants en 2^e ou 3^e année d'étude, et infirmiers spécialité puéricultrice en 4^e année d'étude, de bénéficier d'une bourse. Les étudiants s'engagent à rejoindre les services départementaux dès l'obtention de leur diplôme en qualité de travailleur social, pendant une durée égale au versement de la bourse ;
- immersion professionnelle des allocataires du RSA : ce dispositif permet de découvrir les métiers de la Collectivité et de candidater sur les postes ouverts au recrutement externe notamment ;

Avec une ancienneté moyenne de plus de 16 ans, le développement des compétences des agents départementaux tout au long de leur parcours est également un enjeu de taille, tout comme la nécessité de leur offrir des passerelles de mobilité, notamment interne, ou d'accompagner la détection des talents.

Ces évolutions s'accompagnent également d'une politique de formation plus attractive, multimodale et s'adaptant aux défis présents et futurs du Département du Nord : Compte Personnel de Formation (CPF), parcours métiers, partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), modernisation des outils de gestion, professionnalisation des équipes RH, développement de la formation à distance...

Le dynamisme impulsé à la formation interne « Nord académie » sera maintenu, en développant de nouveaux contenus, tout en valorisant les compétences pédagogiques des agents formateurs internes.

Depuis 2020, l'offre de service relative à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) permet d'anticiper les évolutions des métiers impactant nos activités, et de professionnaliser les collaborateurs pour acquérir de nouvelles compétences par la mise en place de plans de formations cohérents. L'objectif est de disposer du personnel qualifié nécessaire aux missions actuelles et futures de l'organisation départementale.

Tous les outils et dispositifs RH sont ainsi construits et orientés pour veiller à la meilleure adéquation des ressources humaines aux besoins du service public rendu aux Nordistes.

Pour mémoire, depuis le 1er janvier 2017, la durée légale du temps de travail au Département du Nord est de 1 607 heures.

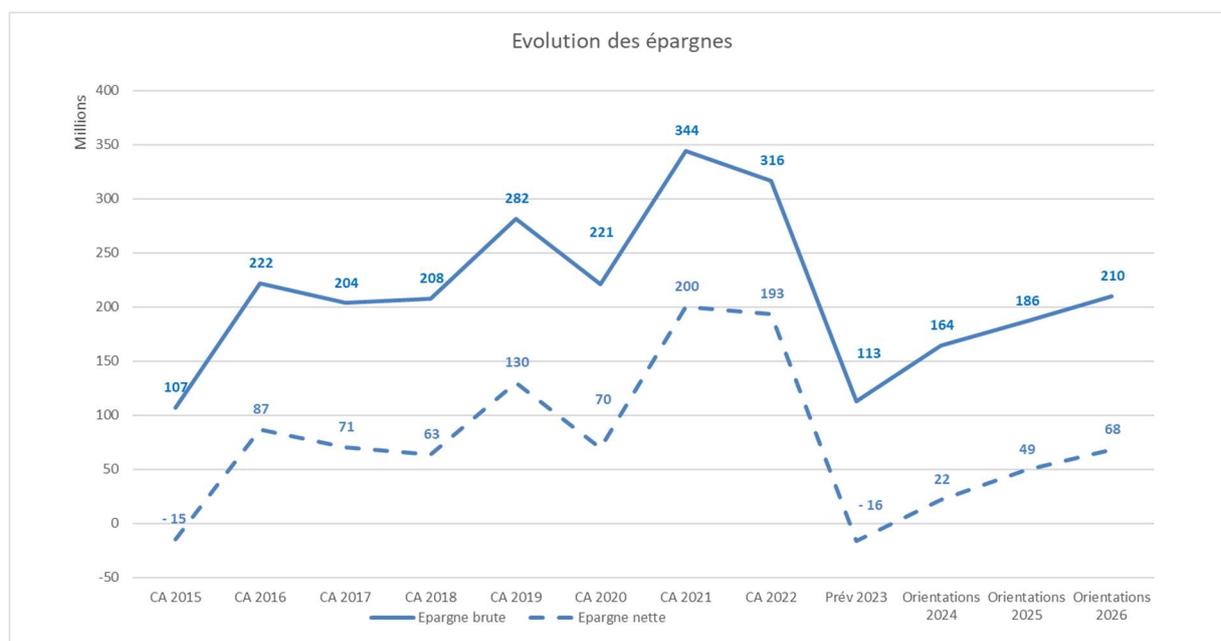
C. Une volonté de maintenir un niveau d'investissement élevé

1. Le financement de l'investissement

a) *Evolution des épargnes*

Avec des dépenses de fonctionnement en nette augmentation et des recettes dont la dynamique est plus limitée et incertaine, le Département est confronté à un « effet ciseaux ». Dès lors, l'enjeu pour la Collectivité est de parvenir à conserver des niveaux d'épargne suffisants pour poursuivre son action volontariste envers les plus fragiles et conserver sa capacité à investir en faveur de l'ensemble des Nordistes.

A ce jour, et malgré un montant d'intérêts de la dette, qui devrait augmenter sur l'exercice à venir pour dépasser 34 M€, les trajectoires des différents niveaux d'épargne devraient repartir à la hausse dès 2024. Une épargne brute de 164 M€ et une épargne nette de 22 M€ pourraient être dégagées. Le budget 2024 profiterait de la reprise du résultat excédentaire prévisionnel 2023 estimé de l'ordre de 100 M€.



b) *Les recettes propres d'investissement*

Plus de 73 M€ de recettes propres d'investissement sont prévues en 2024.

Ces recettes sont constituées principalement du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (42% soit 31 M€) et la Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (DDEC) pour plus de 18% (soit 13 M€). Pour rappel, cette recette forfaitisée est stable depuis 2008.

Par ailleurs, la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) représentera en 2024 plus de 10% de ces recettes propres d'investissement (soit 7M€). Elle regroupe à la fois les recettes

perçues au titre des projets éligibles aux enveloppes 2023 et 2024 et les soldes liés à des projets plus anciens (notamment l'extension du musée Matisse retenu en 2020 et le collège Paul Duez à Cambrai retenu en 2021).

Enfin, 21 M€ d'aides et subventions diverses (28 %) sont attendues sur des projets spécifiques notamment dans les secteurs des collèges et de la voirie et plus particulièrement sur les projets de contournements de Maubeuge et de Valenciennes ainsi que le chantier de la RD70.

2. Une dette saine permettant un recours à l'emprunt accru

Les différentes composantes du financement de l'investissement permettent au Département de conserver une politique d'emprunt maîtrisée.

Fort d'une dette à la fois saine (classée 1A sur la charte Gissler), sécurisée (plus des deux tiers de l'encours à taux fixe) et diversifiée (douze prêteurs différents), la Collectivité bénéficie actuellement d'une qualité de signature très élevée. Elle devrait ainsi cette année encore bénéficier d'un taux de couverture élevé lors de ses consultations et de conditions d'emprunt compétitives au regard des conditions de marché.

La Département pourra dès lors envisager d'accroître raisonnablement le montant de ses emprunts nouveaux (estimés à 143 M€ pour 2024). Le remboursement en capital de dette devrait être lui aussi en légère augmentation en 2024.

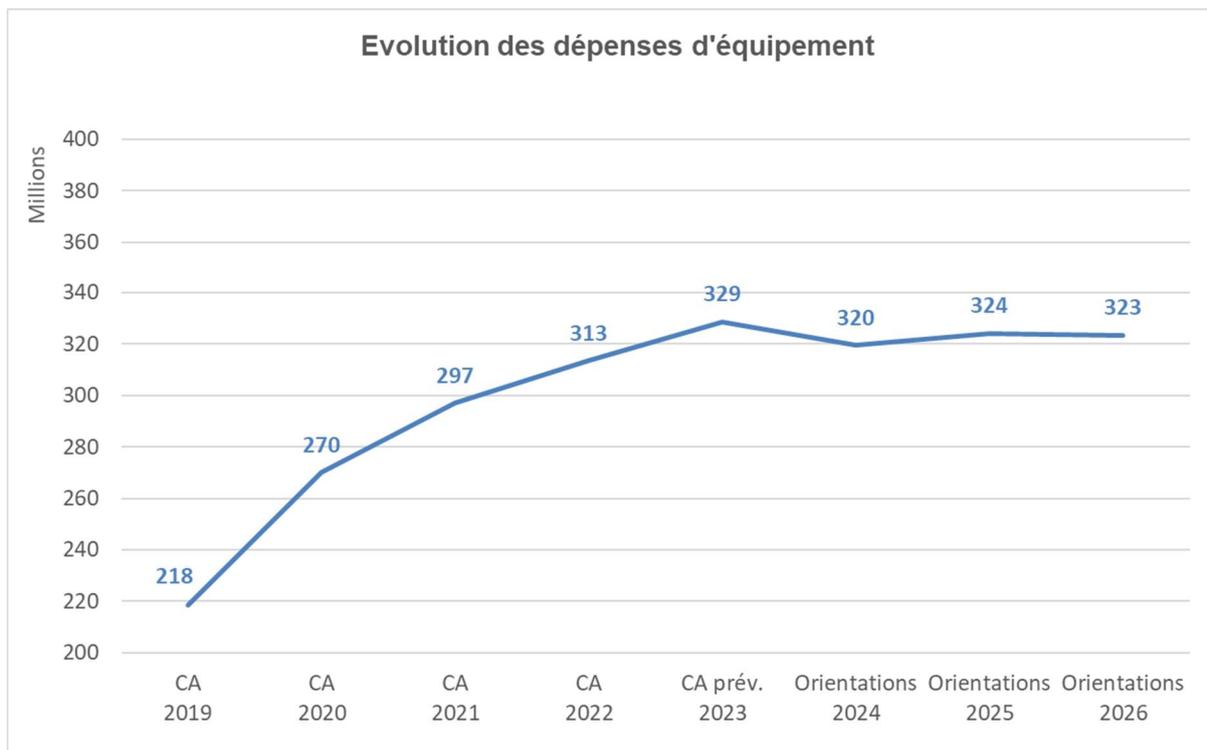
Par ailleurs, l'encours de dette intègre également depuis le 8 décembre 2023, date de sa mise à disposition, la dette relative au Nouveau Forum. L'encours global est porté à 1,24 Mds€.

Pour financer ses investissements, la Collectivité pourra s'appuyer à nouveau en 2024 sur le prêt-cadre conclu en 2021 auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). En effet, ce contrat d'un montant maximum de 100 M€ empruntés permet au Département d'effectuer des tirages jusqu'en fin d'année 2024. Deux premiers débloquages ont été réalisés en mai et novembre 2023 pour des montants respectifs de 30 et 39 M€. Un montant de 31 M€ pourra ainsi être débloqué en cours d'exercice 2024 afin de réduire le montant des emprunts auprès des autres partenaires bancaires et les intérêts et frais qui y sont liés. Les conditions proposées par la BEI sont plus compétitives que celles des banques commerciales.

3. Un investissement soutenu

Face aux difficultés croissantes (inflation, augmentation du coût des matériaux, explosion du coût de l'énergie...) de nombreuses collectivités avaient fait le choix dès 2023 de réduire leurs investissements. Le Département du Nord avait décidé de maintenir et même de renforcer le poids de ses dépenses d'investissement.

Cette orientation sera poursuivie en 2024 puisque plus de 335 M€ au BP 2024 seront consacrés à l'investissement. Le souhait du Département est de maintenir également ce niveau d'investissement sur les exercices à venir.



Les investissements porteront en premier lieu sur la voirie, secteur sur lequel plus de 87 M€ seront consacrés. Au-delà des opérations courantes de réfection et d'entretien de la voirie existante, plusieurs projets de grande envergure se poursuivent. C'est notamment le cas du chantier relatif au contournement nord de Valenciennes (section ouest) en faveur duquel plus de 14 M€ sont prévus en dépenses et 1,8 M€ en recettes pour 2024. Près de 5,8 M€ seront également alloués au projet de doublement de la RD 70 entre Petite-Forêt et Raismes (0,9 M€ en recettes).

D'autres chantiers suivront également leur cours sur l'exercice 2024, notamment ceux portant sur la RD 642 entre Strazeele et Merris ainsi qu'entre Hazebrouck et Renescure, sur le contournement de Maubeuge ou encore sur l'aménagement de la RD 500 entre Sin-le-Noble et Dechy.

La Collectivité accentuera par ailleurs ses efforts en faveur du développement durable. En effet cette thématique transversale prend sa part aussi bien en fonctionnement grâce notamment à l'Administration durable qu'en investissement. Le budget alloué en investissement relatif à la politique cyclable est en hausse de 0,2 M€ en 2024 pour atteindre 7 M€.

Parallèlement à cela, le développement durable est présent dans de nombreux domaines comme :

- la commande publique : à travers son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER) 2020-2025 ;
- le développement et l'aménagement rural : près d'1 M€ sont alloués à l'investissement sur le dispositif de Plantation et renaturation afin de favoriser la biodiversité.
- En matière d'environnement, 2,7 M€ sont alloués pour les Espaces naturels du Nord sur l'aménagement et la gestion des sites.
- En matière d'habitat, le dispositif Nord Energie Solidarité est abondé à hauteur de 3,2 M€ afin de venir en aide aux particuliers pour que tout le monde puisse prendre sa part dans la transition écologique.
- La construction, réhabilitation, la réfection des collèges pour optimiser au mieux les dépenses énergétiques par l'intermédiaire des Contrats de Performance Energétiques (CPE). Ce sont notamment près de 12 M€ qui seront consacrés spécifiquement à l'action Nord Durable dans les collèges.

Par ailleurs, près de 80 M€ seront consacrés cette année au secteur des collégiens. Au sein de celui-ci, les crédits relatifs aux projets de travaux, d'acquisitions, de constructions et de reconstructions seront en hausse continue au cours des prochains exercices. Pour 2024, ce sont au total plus de 23 M€ qui y seront consacrés, soit une augmentation de 5 M€ (+28 %) par rapport au BP 2023. Ces moyens nouveaux porteront notamment sur les projets relatifs aux collèges Paul Duez à Cambrai (pour 9,5 M€), Maxence Van Der Meersch à Mouvaux (pour 6,5 M€), Gayant à Douai (1,5 M€) et Fernande Benoist à Hazebrouck (0,9 M€).

Des moyens supplémentaires seront également dédiés aux projets structurants dans lesquels le Département est engagé. Au titre du remboursement du capital des emprunts portés par la Société du Canal Seine-Nord Europe et le Syndicat Mixte Très Haut Débit (fibre optique), ce sont ainsi près de 2,4 M€ qui seront consacrés à ces deux projets en 2024.

Le souhait du Département de soutenir les projets d'investissement des communes se confirme pour les prochaines années. 64 M€ en moyenne sont fléchés par année pour les dispositifs Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et pour les Projets Territoriaux Structurants (PTS). Dans le cadre de ces appels à projets ADVB et PTS, le Département met également en place une bonification sur les subventions attribuées aux projets répondant aux enjeux de sa politique de transition écologique et solidaire Nord durable. La bonification permet aux collectivités d'obtenir entre 5 et 15% supplémentaires du montant de la subvention attribuée si le projet répond aux enjeux de la politique de transition écologique et solidaire (selon des critères précis de performance climatique et de sobriété énergétique des bâtiments, d'utilisation de matériaux naturels, biosourcés et/ou produits localement, etc.). Les investissements dans le domaine de l'action sociale représentent 22 M€ par an, dont notamment 15 M€ de moyenne par an sur trois ans de subventions pour les personnes âgées.

Pour le patrimoine, les dépenses porteront pour les prochaines années notamment sur l'aménagement du Nouveau Forum, le réaménagement de l'Hôtel du Département ou encore l'ancienne Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH).

Enfin, pour les fonctions support, les investissements concernent principalement les systèmes d'information et de l'e-administration (22 M€ par an sur les trois prochaines années). En plus des crédits nouveaux déployés en faveur de la cyber sécurité, environ 1,9 M€ supplémentaires seront alloués dans le cadre de l'emménagement des agents au sein du bâtiment du Nouveau Forum, au titre de l'installation de l'infrastructure et de la téléphonie ainsi qu'à celui du déploiement des postes de travail.

Conclusion

Malgré les contraintes étatiques et conjoncturelles, le Département se doit de proposer une offre de service efficace et efficiente et ce en dépit de la dégradation du contexte (inflation, baisse des DMTO, hausse du chômage...) et de son impact sur les finances départementales.

Tout en voulant préserver ses équilibres budgétaires, le Département s'inscrit dans une démarche volontariste sur ses politiques publiques au service de ses citoyens les plus fragiles. Il est d'autant plus nécessaire d'obtenir des compensations, indispensables à la mise en œuvre et la réussite des défis qui lui incombent.

L'Exécutif s'inscrit donc dans une démarche déterminée auprès du Gouvernement, et active au sein de l'ensemble des instances décisionnelles pour faire favorablement évoluer les modalités de répartition et de calcul des dotations et compensations.

Les premiers retours laissent à penser que cette implication sera pleinement bénéfique au Département du Nord.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 janvier 2024

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2024

L'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'article D.3312-12 du même code prévoit les délais et le cadre dans lesquels s'inscrit la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) : « Préalablement à l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Ainsi, le ROB permet de débattre des orientations budgétaires de la Collectivité et d'informer les élus sur sa situation.

L'instabilité actuelle du contexte économique, social et environnemental ainsi que les décisions étatiques impactent le budget du Département. Malgré ces éléments, le Département maintient son offre en matière de politiques publiques, tout en maîtrisant sa dette. Les efforts de gestion menés depuis quelques années, le recentrage sur les politiques de proximité, de solidarité et de cohésion pour accompagner les Nordistes ont porté leurs fruits et ont garanti la santé financière de la Collectivité.

Toutefois le vieillissement de la population, les difficultés croissantes dans le domaine de l'enfance, l'accroissement des attentes des citoyens et l'émergence de nouvelles fragilités, auxquels le Département fait face, le contraignent à des choix stratégiques pour garantir sa stabilité financière.

Il convient de rappeler que les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil départemental quant aux orientations budgétaires des années à venir et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du BP. Les données présentées sont celles du budget principal du Département et n'intègrent pas les écritures d'ordre.

Je propose au Conseil départemental :

- de me donner acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024 joint en annexe et de la tenue du débat.

Christian POIRET
Président du Département du Nord